

28 Juin 2022

Ministério da Educação

Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de  
Nível Superior (CAPES)

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)  
Ambassade de France au Brésil et DGM  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR)  
Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)  
Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI)

COOPÉRATION FRANCO-BRÉSILIENNE  
DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS



**PROGRAMME BRAFITEC**  
**BRAsil-France Ingénieurs TEChnologie**  
(CONVENTION CAPES – CDEFI)



**APPEL À PROJETS 2022**

(« EDITAL » CAPES N° 1719526 / 2022)

**1. Présentation du programme**

S'appuyant sur les acquis du programme CAPES - CDEFI de formation intégrée d'élèves-ingénieurs brésiliens dans les Écoles d'ingénieurs françaises mené précédemment durant trois années (1999-2002), la **Fundação Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior** (Coordination pour le Perfectionnement des Personnels du Niveau Supérieur, CAPES) au Brésil d'une part, le **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** (MEAE) et le **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche** (MESR), avec l'appui de la **Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs** (CDEFI), en France d'autre part, ont lancé en 2002-2003 un programme de partenariat universitaire entre le Brésil et la France, dénommé BRAFITEC, pour promouvoir :

- les échanges de groupes d'étudiants suivant une formation d'ingénieurs (au Brésil : élèves-ingénieurs de *graduação* ; en France : élèves-ingénieurs inscrits dans le cycle ingénieur, correspondant aux trois dernières années de la formation des établissements accrédités par l'État à délivrer le titre d'ingénieur diplômé) ;
- les échanges d'enseignants-chercheurs concernés par cette formation ;
- les rencontres entre les acteurs des établissements placés en situation de partenariat, particulièrement un Forum annuel organisé alternativement au Brésil et en France.

Pour participer à ce programme, les établissements d'enseignement supérieur brésiliens et français doivent présenter des références d'excellence académique dans la formation des ingénieurs.

Les partenariats pourront impliquer dans chaque pays, outre l'établissement d'enseignement supérieur déposant le projet, d'autres établissements d'enseignement supérieur de formation d'ingénieurs associés et formant ainsi un réseau.

**2. Objectifs et mise en oeuvre du programme BRAFITEC**

2.1. Créer et consolider des **partenariats** durables entre établissements brésiliens et français au moyen de l'échange d'élèves-ingénieurs et d'enseignants-chercheurs.

- 2.2. Favoriser le rapprochement des **cursus de formation** dans les domaines concernés par les partenariats, de façon à augmenter l'impact de ces partenariats au bénéfice des élèves-ingénieurs.
- 2.3. Rendre possible la **reconnaissance réciproque** des crédits obtenus dans l'établissement partenaire.
- 2.4. Créer les conditions pour l'introduction d'**études intégrées** dans les établissements partenaires favorisant la mise en œuvre de la bidiplômation (délivrance de doubles diplômes).
- 2.5. Développer l'ouverture professionnelle internationale au moyen de stages et de périodes de formation dans les **entreprises** des pays partenaires.
- 2.6. Soutenir l'apprentissage des **langues** des deux pays partenaires et l'acquisition des compétences **interculturelles** en complément d'une formation adaptée aux emplois professionnels.
- 2.7. Créer les conditions pour la formation de **réseaux d'établissements** engagés de façon durable dans l'amélioration de la formation des jeunes dans les sciences de l'ingénieur et dans les domaines technologiques, ouverte sur la recherche et l'innovation.

La responsabilité de la mise en œuvre du Programme BRAFITEC est exercée par le **Comité mixte franco-brésilien de pilotage du Programme** créé par les autorités des deux pays.

*En France* la mise en œuvre est placée sous la responsabilité de la **Partie française du Comité mixte de pilotage franco-brésilien du Programme** composée des représentants du MEAE, du MESR et du coordonnateur français nommé après avis de la CDEFI.

*Au Brésil* la mise en œuvre est placée sous la responsabilité de la **CAPES**.

### 3. Projet de partenariat

Conformément à l'article III de la convention CAPES - CDEFI (25 avril 2002, consultable sur le site de la CDEFI : [www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)) créant le programme BRAFITEC, "*le développement de ce programme repose sur la notion de projets conjoints, élaborés par des établissements ou des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur des deux pays et soumis aux autorités responsables du programme pour évaluation et sélection*".

#### 3.1. Caractéristiques du projet

Le projet de partenariat bilatéral devra :

- 3.1.1. concerner les étudiants de *graduação* (pour le Brésil) et du cycle ingénieur (pour la France) ;
- 3.1.2. avoir un caractère innovant et faire ressortir les avantages attendus du partenariat international ;
- 3.1.3. souligner le potentiel d'innovation du projet ;
- 3.1.4. approfondir les contacts entre entreprises et universités et promouvoir les stages en entreprise en rapport avec les domaines étudiés par l'élève-ingénieur ;
- 3.1.5. indiquer le processus d'évaluation interne pour l'exécution du projet.

Une attention particulière sera portée à l'organisation éventuelle du partenariat sous la forme de **réseaux**, aussi bien du côté des universités brésiliennes que du côté des écoles françaises.

Pour chaque projet organisé en **réseau**, la coordination sera assurée par un partenaire brésilien et par un partenaire français.

La participation d'un établissement donné à plusieurs projets n'est pas exclue.

#### 3.2. Établissements responsables du projet

- Pour la France le projet sera déposé par un établissement accrédité par l'État à délivrer le titre d'ingénieur diplômé après évaluation et avis/décision de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).
- Pour le Brésil les conditions selon lesquelles les universités brésiliennes pourront déposer un projet sont précisées dans le texte de l'Appel publié conjointement par la CAPES et consultable sur le site :

<https://www.gov.br/capes/pt-br/acesso-a-informacao/acoes-e-programas/bolsas/bolsas-e-auxilios-internacionais/encontre-aqui/paises/franca/programa-capes-brafitec>.

### 3.3. Descriptif du projet et documents à fournir par les établissements partenaires

#### **REMARQUE TRÈS IMPORTANTE**

Les propositions de projets seront déposées, dans chaque pays du côté français en *langue française* et du côté brésilien en *langue portugaise*.

La forme de la rédaction déposée auprès de la Partie française (Comité français de pilotage du Programme) par les écoles françaises présente des différences par rapport à celle déposée auprès de la Partie brésilienne (CAPES) par les universités brésiennes.

Il est donc **impératif** que les responsables français de l'élaboration et de la rédaction du projet déposé en France prennent connaissance du texte de l'Appel publié par la CAPES sur le site :

<https://www.gov.br/capes/pt-br/acao-a-informacao/acoes-e-programas/bolsas/bolsas-e-auxilios-internacionais/encontre-aqui/paises/franca/programa-capes-brafitec>.

Ainsi un certain nombre de **dispositions sont à respecter par les universités brésiennes** et elles ont des **conséquences dont les écoles françaises doivent tenir compte**.

Il en est ainsi notamment pour :

- la **durée des projets** ;
- la **durée de validité des bourses brésiennes** ;
- les **domaines éligibles de l'ingénierie** (I, II, III, IV définis par la CAPES) ;

et plus généralement pour de nombreuses précisions sur le fonctionnement réglementaire des projets en vigueur à la CAPES.

Pour la Partie française les propositions de projets comprendront les documents suivants :

- 3.3.1. une page de **présentation générale** précisant l'intitulé des établissements partenaires, le titre donné au projet ainsi que les disciplines et domaines de formation visés, les noms et les coordonnées des responsables du projet et des responsables des établissements signataires de la demande ;
- 3.3.2. un **accord bilatéral**, *convention spécifique de coopération entre établissements brésiliens et français*, offrant les garanties institutionnelles de la conduite formelle de l'exécution du projet et, notamment, de la reconnaissance mutuelle des crédits de formation ;
- 3.3.3. a) la **programmation** des échanges et le nombre prévu de participants (élèves-ingénieurs et enseignants-chercheurs) pour la mobilité dans les deux sens ;  
b) les caractéristiques des disciplines et des domaines concernés par les échanges, la **description comparative des cursus d'études** correspondants pour chacun des établissements partenaires et la présentation de la méthode de **validation réciproque des crédits** obtenus dans les disciplines indiquées ;  
c) le **calendrier** des voyages et séjours d'étude dans l'établissement partenaire ;
- 3.3.4. la description du processus de **sélection des élèves-ingénieurs** participants ;
- 3.3.5. la description des procédures facilitant la mise en œuvre éventuelle de la **bidiplômation** (délivrance doubles diplômes) ;
- 3.3.6. la présentation du choix des **entreprises** qui accueilleront éventuellement les élèves-ingénieurs en tant que stagiaires, en adéquation avec les objectifs du programme ;
- 3.3.7. la description de l'appui logistique apporté au **transport** et à l'**accueil** des élèves-ingénieurs et des enseignants dans les établissements partenaires ;
- 3.3.8. la description de l'appui à l'apprentissage de la **langue** et de la **culture** du pays partenaire ;
- 3.3.9. un plan de travail pour l'échange d'enseignants et de coordinateurs, destiné au **suivi** du projet.

### 3.4.- Évaluation française des projets soumis

Les experts chargés de l'évaluation française sont des enseignants-chercheurs indépendants du Comité français de pilotage du programme.

Ils ont une connaissance approfondie du fonctionnement des écoles françaises d'ingénieurs et du fonctionnement des programmes internationaux de mobilité et de leur évaluation, notamment concernant l'Amérique latine, particulièrement s'agissant du Programme BRAFITEC.

Après examen des dossiers présentés par les écoles, ils sont invités à remettre au Comité français de pilotage un rapport d'évaluation qui porte sur les éléments résumés ci-dessous :

#### 3.4.1. Analyse du programme de formation proposé :

##### *a – Formation et ouverture vers la recherche et l'innovation :*

(1) définition du programme des études ; (2) validation réciproque des études ; (3) stages et projets en entreprise ; (4) innovations pédagogiques ; (5) processus de bidualité ; (6) projets éventuels en matière de recherche.

(Chaque item reçoit une note de 1 à 5 qui entre dans le jugement final).

##### *b - Flux de mobilité :*

(1) mobilité étudiante ; (2) mobilité enseignante (la mobilité est appréciée notamment en fonction des soutiens obtenus par les écoles et venant en complément du financement attribué directement par le programme).

#### 3.4.2. Évaluation globale du projet :

Les experts expriment librement leurs commentaires et recommandations et concluent en attribuant une note sous la forme A (excellent), ou B (Bon), ou C (Faible) avec une modulation possible sous forme du signe (+) ou (-).

Finalement le Comité franco-brésilien de pilotage du Programme BRAFITEC procède à la sélection définitive en « *croisant* » chacune des évaluations françaises et brésiliennes faites parallèlement en France et au Brésil par la CAPES et ses propres experts.

### 3.5. Financement des projets

- Chaque pays prend en charge le financement de ses propres ressortissants.
- Comme les années précédentes le Comité français de pilotage, grâce aux subventions octroyées par le MEAE et le MESR dans la limite des ressources budgétaires annuelles de fonctionnement courant, apportera un soutien aux établissements français en privilégiant la « *mobilité étudiante* ». Ce soutien se traduira par l'attribution d'une aide forfaitaire par élève-ingénieur, prenant en charge le seul surcoût de la mobilité.
- Dans la mesure du possible une aide forfaitaire pourra être également attribuée dans le cadre d'un soutien au fonctionnement du projet, notamment à la « *mobilité enseignante* » et à l'organisation en France du Forum.

### 3.6. Durée des projets

Les projets auront une durée de **deux années, renouvelable pour deux années supplémentaires**, après présentation par les établissements partenaires d'un rapport pour évaluation par le Comité mixte de pilotage franco-brésilien du programme des résultats obtenus.

### 3.7. Flux des échanges

Il est souhaitable que les flux d'élèves-ingénieurs des établissements partenaires soient similaires. Cependant le Comité mixte franco-brésilien de pilotage du Programme est conscient que le développement de la mobilité internationale des étudiants brésiliens décidé par le gouvernement brésilien rend difficile l'obtention d'un véritable équilibre des échanges.

### 3.8. Durée des échanges d'élèves-ingénieurs

La période de formation dans le cadre de BRAFITEC sera de *1 ou 2 semestres*.

Cependant, les partenaires peuvent rechercher un financement permettant de prolonger cette durée afin de mettre en place une procédure de bidiplômation (délivrance de doubles diplômes).

*Pour la Partie brésilienne*, la CAPES est susceptible d'accorder des bourses d'une durée de 3 semestres à condition de respecter les règles précisées dans l'Appel publié au Brésil.

### 4. Présentation des projets

Les propositions de projets, comportant la totalité des documents demandés seront adressées parallèlement par les établissements partenaires :

**AU PLUS TARD LE 19 SEPTEMBRE 2022**

- au Brésil, *en langue portugaise*, à la CAPES ;
- en France, *en langue française* par voie électronique **IMPÉRATIVEMENT** à [jacques.gelas@wanadoo.fr](mailto:jacques.gelas@wanadoo.fr) **ET** à [fitec@cdefi.fr](mailto:fitec@cdefi.fr) (en mentionnant l'objet « *Brafitec Appel 2022* ») ;

[Exceptionnellement le dossier pourra être adressé par courrier à CDEFI, 44 rue Cambronne, 75015 Paris]

### 5. Calendrier 2022 - 2023

- Publication du présent appel d'offres : **28 juin 2022**
- Date limite pour le dépôt des projets : **19 septembre 2022**
- Évaluation des projets parallèlement en France et au Brésil : **du 19 septembre au 30 novembre 2022**
- Réunion de sélection finale par le Comité mixte franco-brésilien du Programme BRAFITEC : au cours des premiers jours du mois de décembre 2022
- Publication conjointe en France et au Brésil de la sélection : **au plus tard le 23 décembre 2022**
- Lancement des activités correspondant aux projets sélectionnés : **à partir de janvier 2023**

